



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 20/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, de façon exceptionnelle dans la salle polyvalente Jean Moulin, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 17
Nombre de suffrages : 19

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Marc MUSCAT Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Brigitte NEF Laurent CARRE, Daniel BELLEGARDE, Jean -Marie POWWELS, Mary-Jane ROUSSEL, Xaviere ANGLES, Natacha BENALI, Valerie DJOUADI, Silvère BENALI, Anne BLANC, Gaétan BELLANCA, Magali HERNANDEZ, Bernard MONTOYA

Date de la convocation
16/03/2026

Procuration(s) :

Emilie LEBOUCHER donne pouvoir à Pascale VERNHES, Isabelle FENOILLERE donne pouvoir à Brigitte NEF

Délibération 14-2026

Objet Détermination nombre de postes adjoints

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERNHES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 19 conseillers ce qui représente un nombre maximal de 5
Considérant que l'ancien conseil municipal comportait 5 adjoints

Il est proposé de déterminer le nombre d'adjoints à 5

Le conseil municipal, après ouï Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** décide la création de.5 postes d'adjoints.

Le Secrétaire de séance,
Pascale VERNHES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

20/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 14-2026